



Transformez vos années
d'expérience en un
diplôme officiel

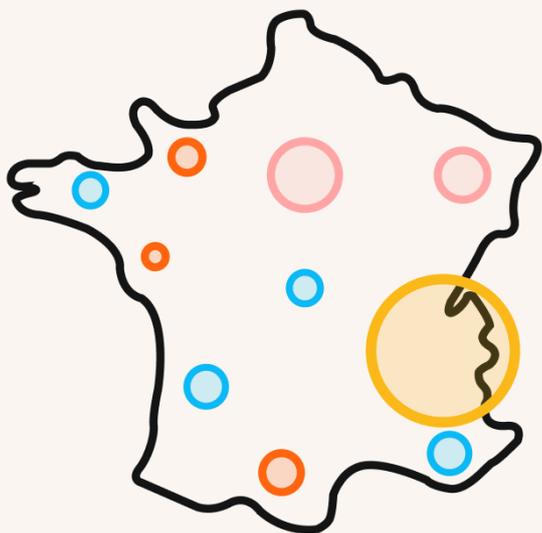
Contact Sensei
contact@sensei-france.fr

Le plus simple ?
Prenez rendez-vous
directement dans notre
agenda

<https://bit.ly/3wp1V8l>



Qui sommes-nous ?



7 ans

D'expérience
dans la formation

+ 8 000

Bénéficiaires
accompagnés depuis
2021

+ de 100

Collaborateurs
salariés

4,8 / 5

de satisfaction sur plus
de 600 notes depuis
2021

La Méthode Sensei

Nous sommes convaincus que l'accompagnement doit être personnalisé et adapté pour renforcer les chances de retrouver du plaisir dans son quotidien.

01

Faire le point sur sa
situation actuelle avec un
spécialiste carrière

02

Bénéficier d'un
accompagnement qui
s'adapte à son rythme de
vie

03

Identifier un projet
professionnel qui vous
motive et vous fera vibrer

Un Organisme Certifié



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories suivantes :
BILAN DE COMPETENCES
VAE
ACTIONS DE FORMATION

Sensei respecte le référentiel national qualité pour l'ensemble de ces activités à savoir le BDC, la VAE et la Formation. Cela assure la mise en place de processus sérieux et transparents pour délivrer des services de qualité.



N°de certificat ISO 9001 :
A 4659-9001

Sensei est certifié ISO 9001 :
2015 Systèmes de
management de la qualité. Cela
démontre que toute
l'organisation de Sensei est
basée avant tout sur la
satisfaction des bénéficiaires.

Votre Parcours VAE avec Sensei

1

Inscrivez-vous sur France VAE

Vous serez accompagné à vous inscrire sur la plateforme FranceVAE

2

Inscrivez vous pour un rendez-vous d'informations

Durant ce rendez-vous nos conseiller vous aide à sélectionner le diplôme approprié à votre expérience et votre projet

 72h MAX

3

Rendez-vous pédagogique

Rencontrez votre architecte accompagnateur de parcours pour vérifier la faisabilité du dossier et présentation du dossier de faisabilité

 1 semaine MAX

4

Rendez-vous de faisabilité

Votre architecte de parcours vous aidera à valider et déposer votre dossier auprès du certificateur. Définissez ensemble votre parcours d'accompagnement

 8 jours MAX

5

Acceptation de la recevabilité

Vous attendez le retour du certificateur et vous recevrez un avis de recevabilité favorable ou non

 15 jours à 2 mois

Si votre dossier est défavorable, votre parcours se termine ici. Les inscriptions se font une fois par an.

6

Affectation d'un consultant

Dès la réception de votre recevabilité il vous sera attribué un consultant pour vous accompagner

 1 semaine max

7

Accompagnement individuel

Vous serez accompagné individuellement par nos consultant pour vous aider à la rédaction de votre livret professionnel

 4 mois et demi en moyenne

8

Accompagnement collectif

Profitez de rencontres avec d'autres professionnels et d'autres candidats pour perfectionner votre Livret et vous préparer au mieux au jury

 En parallèle de l'accompagnement individuel

9

Dépot du livret auprès du certificateur

Une fois votre livret terminé, il sera déposé par votre consultant et votre architecte de parcours auprès du certificateur pour prévoir une date de Jury

 Max à 6 mois après l'avis de recevabilité

10

Passage à l'oral

Le certificateur vous contactera dans un délai de 3 mois pour vous proposer des dates de Jury

 3 mois après le dépôt du dossier d'expériences

11

Entretien Post-Jury

Vous ferez le point sur votre accompagnement et sur le jury. Si vous ne validez pas votre certification, un plan d'action vous sera proposé pour la suite de votre parcours.

 2 semaines

En savoir plus

✓ Public cible

- Les salariés du secteur privé
- Les bénévoles
- Les demandeurs d'emploi
- Aidant familial

✓ Prérequis

- Justifier les compétences liées au diplôme choisi, sans durée minimum d'expérience
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française

✓ Objectifs

- Obtenir une certification officielle
- Améliorer l'employabilité
- Valoriser l'expérience professionnelle

✓ Durée

La durée d'une VAE dépend de la formule choisie.

3h pour un accompagnement sur le dossier de faisabilité et jusqu'à 50h pour l'accompagnement à la rédaction du dossier VAE.

✓ Modalités et délais d'accès

Suite à votre inscription sur France VAE, l'AAP est dans l'obligation de consulter votre candidature sous 2 jours ouvrés

Vous serez aussi contacté sous 8 jours ouvrés pour fixer une date de 1er entretien avec votre consultant.

En moyenne un accompagnement VAE se déroule sur 4 à 11 mois entre la date de premier contact et le passage du Jury.

Personne de référence

Pour toutes questions relatives au bilan de compétences, contactez :

contact@sensei-france.fr

01 87 66 61 47

sensei-france.fr



Méthodes pédagogiques

Notre accompagnement en VAE se réalise 100% à distance et en ligne. Un consultant en VAE vous sera attribué. Il vous accompagnera tout au long de la réalisation de celui-ci lors d'entretiens individuels.

Pour votre accompagnement 3 parcours se distinguent :

- L'architecte de Parcours : Pour vous aider à la rédaction du dossier de faisabilité et aux démarches administratives
- L'accompagnateur VAE : Pour vous aider à la rédaction du dossier d'expériences
- Les ateliers collectifs : Pour vous apporter les derniers conseils pour rendre plus pertinents votre dossier

Modalités d'évaluation

- Entretien post Jury
- Questionnaire d'évaluation à mi et fin de parcours
- Questionnaire d'évaluation à froid (6 mois).

Formalisation à l'issue de la formation

- Dossier d'expérience
- Avis de passage Jury

Cadre légal et réglementaire

Le cadre légal et réglementaire de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) en France est défini par des décrets et des textes législatifs. Le décret du 28 décembre 2023 introduit des mesures transitoires qui modifient et précisent certains aspects de la VAE.

- **Cadre légal** : La VAE est régie par le Code du travail, spécifiquement les articles L6411-1 à L6412-3, qui établissent le droit de toute personne à faire valider les acquis de son expérience professionnelle pour obtenir une certification, un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.
- **Décret du 28 décembre 2023** : Ce décret apporte des ajustements pour faciliter l'accès à la VAE. Il introduit notamment des simplifications administratives et des adaptations pour les candidats ayant des parcours atypiques ou des besoins spécifiques.
- **Dispositions réglementaires** : Les dispositions incluent l'extension des critères d'éligibilité, la reconnaissance de nouvelles formes d'expérience professionnelle, et des modalités renforcées d'accompagnement des candidats tout au long du processus de VAE.
- **Accompagnement des candidats** : Le décret met en place des structures d'accompagnement pour aider les candidats à préparer leur dossier de validation, avec un soutien renforcé pour les personnes en situation de handicap.
- **Financement** : Le cadre réglementaire prévoit également des dispositions pour le financement de la VAE, incluant des aides de l'État, des régions et des dispositifs de financement par les employeurs.

Ces mesures visent à rendre la VAE plus accessible et à valoriser davantage l'expérience professionnelle dans le parcours de certification.

✓ **Modalités d'instruction du dossier**

Pour connaître les modalités d'instruction dossier, rendez-vous page 2

✓ **Faisabilité**

L'entretien avec votre architecte de parcours a pour objectif de vérifier l'adéquation entre le référentiel de compétences du diplôme et votre expérience professionnelle ou extra-professionnelle.

Le dossier est ensuite envoyé au certificateur qui statuera sur la faisabilité ou non du dossier.

✓ **Contraintes et exigences de la démarches**

Toute démarche entraîne une implication personnelle. En moyenne, il vous sera demandé entre 3 à 4h de travail par semaine, découpé comme suit :

- 1 à 2h de visio avec votre consultant VAE
- 1 à 2h de travail personnel pour la rédaction de votre Livret + ateliers collectifs

Accessibilité handicap

Le référent handicap prendra en compte dès votre inscription votre situation de handicap, si celle-ci est mentionnée. Il vous sera alors proposé un entretien afin d'envisager avec vous les aménagements qui pourront être apportés.

Contact Référente Handicap :
psh@sensei-france.fr

**#activateur
de progrès**
EMPLOI & HANDICAP

Les phases d'une VAE

1/ Identifier les objectifs

Vous identifiez le diplôme ou certification que vous souhaitez valider et l'organisme de formation qui le délivre.

C'est le diplôme qui se rapproche le plus de vos compétences. Il doit être inscrit au répertoire RNCP.

Si vous souhaitez passer par France VAE, voici [la liste des diplômes éligibles](#).

2/ Réaliser votre demande de VAE

Lors d'un rendez-vous pédagogique avec votre consultant vous allez remplir un dossier de faisabilité et de recevabilité où vous synthétiserez votre CV pour faire le lien avec les compétences attendues pour votre diplôme.

Sensei se chargera de définir le temps d'accompagnement, vos besoins de formation complémentaire et dossier d'inscription.

Votre dossier sera ensuite envoyé par Sensei au certificateur propriétaire du diplôme.

3/ Rédiger votre dossier VAE

Cette étape commence lorsque le certificateur vous envoie une attestation de recevabilité.

Vous devez rédiger un dossier appelé livret 2 dans lequel vous détaillez vos compétences et votre parcours.

L'objectif est de convaincre le jury que vos compétences acquises par l'expérience correspondent à celles du diplôme que vous visez.

4/ Participer à des ateliers collectifs

Ateliers de groupe pour vous aider à construire votre dossier de VAE et vous préparer à l'oral de votre jury.

5/ Passer le Jury

Vous soutenez ce dossier devant un jury qui décidera de vous accorder ou non le diplôme demandé d'après votre entretien oral. Parfois, il peut valider partiellement le diplôme.

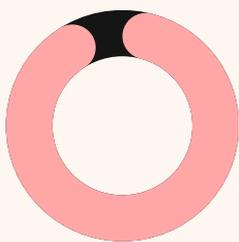
6/ Participer à l'entretien post Jury

Uniquement en cas non-validation ou validation partielle.

Établir un plan d'action avec votre consultant pour l'atteinte de votre VAE (recherche de formation, financements ...).

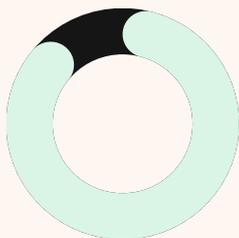
Nos indicateurs de Résultats

Selon une enquête réalisée par Sensei sur l'ensemble des bénéficiaires depuis début d'année 2024



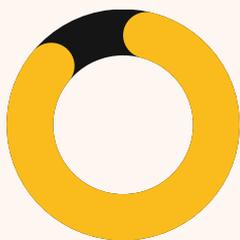
4,33/5

Note de satisfaction client Globale selon une enquête réalisée en fin de parcours



4,5/5

Des bénéficiaires estiment que la VAE a été utile pour leur situation professionnelle.



4,2/5

Note attribuée aux consultants VAE dans le cadre de leur accompagnement

Nos différentes formules

Accompagnement Dossier de faisabilité

**Service public, pris en charge par l'état
(0€ à régler)**

Aide à la construction de votre livret 1 avec 3h d'accompagnement dispensés par un consultant expert de la VAE.

- Définition et validation de votre parcours VAE
- Aides aux démarches administratives
- Mise en relation avec le certificateur

Souscrivez à un accompagnement Sensei directement sur la plateforme France VAE

Accompagnement Rédaction du dossier VAE

**Service public, pris en charge par l'état
(0€ à régler)**

50h maximum d'accompagnement en alternant individuels et collectifs répartis sur 6 mois à 8 mois avec un spécialiste VAE.

Ce nombre d'heure est à définir lors du dossier de faisabilité.

- Soutien et coaching pendant la rédaction du dossier VAE
- Préparation à l'oral de jury final
- Suivi post Jury en cas de non validation

Vous devez obligatoirement commencer par créer un dossier de faisabilité avant de vous lancer dans le dossier VAE.

OPTION

Complément de formation pour votre VAE

**Service public, pris en charge par l'état
(0€ à régler)**

Mise en relation avec les organismes de formations pour vous aider à réaliser les formations obligatoires pouvant être nécessaires à l'obtention de votre VAE.

Exemples de formation :

- Secouriste du Travail (SST)
- Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSC1)
- Savoirs de base Usage et communication numérique
- Utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- Communication en français

Glossaire VAE

RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

Registre officiel des certifications professionnelles reconnues par l'État, permettant de valider des compétences acquises.

REAC (Référentiel Emplois Activités Compétences)

Document de référence décrivant les emplois, activités et compétences attendues pour une certification donnée.

FranceVAE

Plateforme dédiée à la validation des acquis de l'expérience pour un nombre de certifications limité, facilitant les démarches et l'accompagnement des candidats.

Étape de faisabilité

Première étape visant à déposer auprès du certificateur un dossier qui valide ou non le démarrage de l'accompagnement.

Certificateur

Organisme ou institution habilité à autoriser le démarrage des parcours en VAE et à délivrer à terme des certifications professionnelles.

Rendez-vous pédagogiques

Premier rendez-vous pour expliquer la démarche VAE ainsi que le fonctionnement du dossier de faisabilité.

Rendez-vous de faisabilité

Entretien de révision du dossier de faisabilité dont l'objectif est de déposer ce dossier auprès du certificateur sur la plateforme France VAE.

Glossaire VAE

Recevabilité

Si le dossier est jugé recevable, le candidat reçoit une notification de recevabilité l'informant qu'il peut poursuivre le processus de VAE. Dans le cas contraire, des motifs de non-recevabilité sont fournis et des pistes d'amélioration peuvent être suggérées.

Jury VAE

Groupe d'experts chargé d'évaluer le dossier de validation du candidat et de décider de l'attribution totale ou partielle de la certification.

Validation partielle ou totale

Décision du jury VAE, qui peut attribuer une certification complète (totale) ou reconnaître certaines compétences seulement (partielle), nécessitant éventuellement une formation complémentaire.

Architecte de parcours

Conseiller aidant le candidat à construire et structurer son parcours de validation en fonction de ses acquis et de ses objectifs.

Dossier d'expérience

Document détaillant les expériences professionnelles du candidat, les activités réalisées et les compétences acquises en rapport avec la certification visée. Le dossier d'expérience est ensuite soumis à un jury qui l'examine pour décider de la validation partielle ou totale de la certification demandée.

Ateliers collectifs

Sessions de groupe où les candidats peuvent bénéficier de conseils, d'échanges d'expériences et de soutien mutuel dans le cadre de leur démarche de VAE. Organisés sur plusieurs thématiques, ce sont des accompagnements complémentaires à l'accompagnement individuel.

Comment nous contacter ?

Nos Bureaux

11 rue Docteur Jean Paillot,
73100 Aix-les-Bains

Par Mail

contact-VAE@sensei-france.fr
maxime.c@sensei-france.fr

Par Téléphone

01 87 66 61 47



Plus d'informations
sur sensei-france.fr



Sensei France

SARL au capital social de 1 000€
RCS Thonon 832 142 053
11 rue Docteur Jean Paillot,
73100 Aix-les-Bains

Directeur de publication : Davy Depaix